

DECISION MUNICIPALE
N° D25-005

7.1

Objet : Fongibilité des crédits en M57 – Décision budgétaire n°4 portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération n° DEL23-063 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, portant notamment sur la fongibilité des crédits et autorisant l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

VU la délibération n°DEL24-035 du conseil municipal du 26 MARS 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT Qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin d'abonder le chapitre 16.

DECIDE

ARTICLE UN : d'autoriser les transferts suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
D1641 - 01 - Emprunts en euro		14 750,00		
TOTAL D204: Subventions d'équipement versées	-	14 750,00	-	-
D2188 - 201 - autres immobilisations corporelles	14 750,00			
TOTAL D21: Immobilisations corporelles	14 750,00	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	14 750,00	14 750,00	-	-

ARTICLE DEUX : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

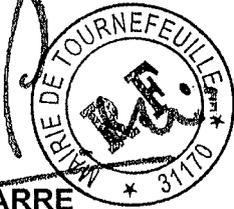
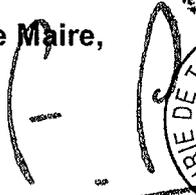
ARTICLE TROIS : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
027-213105570-20250120-D25-005-AR
Date de transmission : 20/01/2025
Date de réception préfecture : 20/01/2025

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 20 janvier 2025

Le Maire,



Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250120-D25-005-AR
Date de télétransmission : 20/01/2025
Date de réception préfecture : 20/01/2025